

Séance du 10 décembre 2025

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S.,
HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,
DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

Le Conseil communal,

Délibérant en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et en particulier les articles L3331-1 à L3331-8 relatifs à l'octroi et contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu le détail des subsides attribués pour l'exercice 2026 aux sociétés locales suivant la liste annexée au dossier ad hoc au montant total de **242.483,18€** ;

Sur proposition du Collège communal ;

Art. 1^{er} : **FIXE PAR**

le détail des subsides attribués pour l'exercice 2026 aux sociétés locales suivant la liste annexée au budget 2026 au montant de **242.483,18€** .

Art. 2. : La présente délibération sera transmise aux services communaux concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,



Roger VANDERSTRAETEN